
COMMISSION PERMANENTE

SÉANCE DU 1^{er} FEVRIER 2021

Ce lundi 1^{er} février, le Conseil départemental de l'Ardèche s'est réuni en commission permanente. Voici quelques-unes des décisions adoptées lors de cette séance.

→ SANTE, INSERTION ET ACCES AUX DROITS

> **Aide sociale à l'enfance / Dispositif « Zéro sorties sèches de l'ASE » : Faciliter l'accès aux droits et à la santé des enfants placés à l'aide à l'enfance**

C'est une nouveauté... Une convention de partenariat entre le Département et la CPAM de l'Ardèche est signée afin de faciliter l'instruction et le suivi des dossiers d'affiliation et de droits à la Complémentaire santé solidaire des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) de leur entrée dans le dispositif, à leur sortie et même au-delà en prévoyant un accompagnement particulier après leurs 18 ans.

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, de son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Conscient de ces problématiques sociales, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté introduit des actions spécifiques à mener de la part des Départements pour lutter contre les sorties sèches à la majorité auxquelles l'Assurance Maladie s'associe afin de poursuivre les engagements entrepris dès 2016 pour accompagner ces publics.

Dans un souci commun de lutte contre les exclusions, de garanties des droits à l'Assurance Maladie et l'accès aux soins des populations vulnérables et en lien avec le schéma des solidarités 2020-2024, la présente convention vise à établir une relation privilégiée entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ardèche et le Département de l'Ardèche, au profit des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (ASE), avec une attention particulière à apporter sur les futurs majeurs sortants du dispositif. Elle s'inscrit dans le cadre de la simplification des démarches, de l'accès à l'information sur les droits et la santé.

> **Non-recours aux droits / renoncement aux soins : détecter les publics suivis par le Département**

Dans la même logique que la convention précédente, une autre convention de partenariat Département / CPAM est signée afin de favoriser l'accès aux droits et aux soins des publics reçus et/ou accompagnés par les services du Conseil départemental.

En Ardèche, un diagnostic réalisé par l'Observatoire des non-recours aux droits et services en 2017 auprès de 1 214 assurés affiliés au Régime général a permis de constater un taux de renoncement aux soins de 28,58 % (25 % au niveau national, en Rhône-Alpes allant de 19,8 % dans le Rhône à 33 % dans la Drôme). Des résultats très disparates ont été relevés pour l'Ardèche : 36,8 % au sud-ouest, 26 % au nord, 23,2 % dans le centre et 21,9 % au sud-est.

Aujourd'hui, grâce à un dispositif d'accompagnement sur le terrain mené avec plusieurs partenaires de la CPAM Ardèche, 1 059 assurés en renoncement aux soins ont été détectés.

Pour renforcer cette démarche, la convention de partenariat vise à organiser officiellement les modalités de sensibilisation, formation des agents départementaux pour assurer la détection des assurés en situation de renoncement aux soins, en contact avec les services départementaux (CMS, PMI, MDPH, Maïa...) dans le

CONTACTS

Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA – 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 – com@ardeche.fr

but de les sensibiliser et les orienter, si besoin, vers la Mission accompagnement santé gérée par la CPAM de l'Ardèche.

→ POLITIQUE SPORTIVE

> Du nouveau pour la CDESI

Près de 20 ans après sa constitution (créée en 2003 !), la Commission départementale des espaces sites et itinéraires a aujourd'hui besoin d'évoluer... Rénovation du règlement intérieur mais surtout composition à revoir, tant au regard des nouveaux enjeux qu'elle doit prendre en compte que du nombre important de membres ayant changé de fonction ou ne siégeant plus !

La CDESI version 2021 respecte toujours un équilibre entre les représentants des différents partenaires impliqués dans les sports et loisirs de nature : élus, collectivités, services de l'Etat, comités sportifs, défenseurs environnement, éducation, tourisme, professionnels... Les nouveautés : une réduction du nombre de membres – 63 contre 78 (due à la disparition de structures et la fusion de services de l'Etat) et l'arrivée de représentants de nouvelles disciplines, sensibles aux enjeux traités par la CDESI : loueurs de canoë kayak, syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon, et Mountain Bikers Foundation (promotion du VTT durable et responsable).

Et aussi...

> Les VAE branchent toujours les Ardéchois !

Initiée en mai 2020 afin de promouvoir les mobilités alternatives et notamment la pratique du vélo, les aides à l'acquisition de VAE proposées par le Département aux particuliers continuent en 2021.

Lors de cette commission permanente, 63 aides supplémentaires sont apportées aux particuliers pour un montant de 11 268 euros.

Au total, ce sont ainsi 1 156 personnes qui ont été accompagnées jusqu'à 200 € pour l'acquisition d'un VAE chez un vélociste ardéchois. Le budget global déjà avancé par le Département s'élève à 242 475 €... il reste encore 167 525 € à dépenser !

> Les Forsaps du Département, prestataires de service pour le SDIS

A compter du 31 mars 2021, le Département mutualise ses missions débroussaillages et entretien des espaces naturels sensibles effectuée par les Forestiers sapeurs, personnels du Département, au profit du SDIS, service départemental d'incendie et de secours, dans la limite de 30 jours maximum par an. Une convention de prestation de service formalise cet accord.

> Lutte contre la fracture numérique : une deuxième vie pour le matériel informatique et téléphonie réformé du Département

Une convention de don de matériel est à l'ordre du jour de cette commission permanente.

Le Département a en effet décidé de céder son matériel informatique et ses smartphones réformés à l'association Accès Emploi Services qui porte un projet de reconditionnement d'ordinateurs et smartphones sur l'ensemble du territoire ardéchois pour lutter contre la fracture numérique.

Avec le matériel récupéré, l'association va pouvoir :

- reconditionner le matériel informatique en y installant des logiciels libres et des systèmes d'exploitation GNU/Linux ou Windows en OEM en fonction des possibilités ;
- proposer à l'achat, à très faible coût, ce matériel aux personnes relevant des minimas sociaux, aux personnes éloignées de l'emploi ;
- le proposer aux personnes solvables au juste prix dans une logique d'achat durable ;

CONTACTS

Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA – 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 – com@ardeche.fr

- participer à une démarche d'économie circulaire et de développement durable en effectuant une traçabilité et une réutilisation du matériel informatique ;
- participer à une démarche d'inclusion des personnes recrutées en atelier chantier d'insertion (ACI) pour les travaux de reconditionnement.

CONTACTS

Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA – 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 – com@ardeche.fr